

Le 9 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LEREVEREND, Eric TELLIER ; Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY, Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Gilles MARY (donne pouvoir à Guillaume GOURDEL), Katy MELIN.

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Relevé topographique du parc du château :

Exposé :

Suite au contrat passé avec M. Craquelin concernant l'étude d'aménagement du parc du château ainsi que du bois, un relevé topographique s'avère nécessaire.
Ce relevé topographique doit prendre en compte les surfaces, les courbes de niveaux et les éléments notables de ces espaces afin de guider au mieux l'étude de l'architecte paysagiste.

Plusieurs géomètres ont été consultés et deux offres ont été reçues :

- TOPDESS : 34 650 € HT (41 580 € TTC).
- EUCLYD : 34 060 € HT (40 872 € TTC).

Délibération :

Vu le code de la commande publique,

Vu que le montant des travaux dépasse le plafond accordé au maire par le conseil municipal dans le cadre de la délibération n°23D027,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 8 décembre 2025,

Le maire propose de retenir l'offre du cabinet de géomètre expert EUCLYD pour un montant de 34 060 € HT, soit 40 872 € TTC.

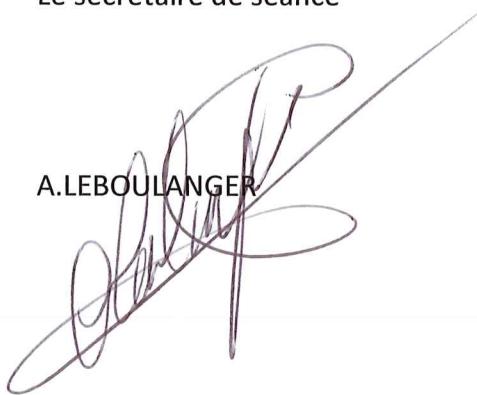
Après délibération :

18	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
18	Votants

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet EUCLYD pour un montant de 40 872 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer le devis.
- De porter la somme au budget général de la commune.

Le secrétaire de séance



A. LEBOULANGER

Le Maire

F.BRISSET

